

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

INSERTIONS.

Nro. 9.

SAMEDI, le 1 mars 1851.

Avis officiels.

AVIS.

D'après un avis du Consul-général suisse à St-Pétersbourg du 15 janvier dernier, est décédée dans cette ville le 3 février la veuve Eugénie Marie Muller née Leppy, demeurant à St-Pétersbourg depuis 1841, et ayant qualité de française. Mais, comme feu son mari, le sieur Muller, qui doit avoir exercé pendant plusieurs années un commerce à Nancy, est supposé avoir été ressortissant suisse, sans que ses prénoms, sa commune, ni l'époque de son décès soient connus, le but du présent avis est d'informer le public que la Légation française a provisoirement retiré la succession des défunts, avec l'invitation à ceux qui seraient dans le cas d'y prétendre de faire valoir leurs réclamations.

Berne, le 25 février 1851.

PAR ORDRE DE LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de contrôleur au bureau de péage principal à Rorschach, avec traitement de L. 1200.

Les aspirants ont à adresser leurs offres de service d'ici au 8 mars au directeur du III^{ème} arrondissement de péages suisses, M. J. Sulser à Coire.

Berne, le 19 février 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour les places de receveur de péages suivantes:

1. La place de receveur à Caslano, traitement annuel L. 140.
2. La place de receveur à Cabbio, traitement annuel L. 140.
3. La place de receveur à Novazzano, traitement annuel L. 140.
4. La place de receveur à Indemini, traitement annuel L. 140.
5. La place de receveur à Carena, traitement annuel L. 140.
6. La place de receveur à Collinasco, traitement annuel de L. 140.

Les aspirants ont à s'adresser par lettres affranchies, d'ici au 5 Mars au directeur du IV^{ème} arrondissement de péages suisses, M. B. A. Veladini à Lugano.

Berne, le 18 février 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Par décision du Conseil fédéral du 12 courant un concours est ouvert pour deux places de copiste à la Chancellerie fédérale, chacune avec traitement de 800 fr.

Les aspirants ont à faire parvenir leurs offres de service avec leurs certificats de capacité, d'ici au 20 mars prochain à la Chancellerie soussignée.

Berne, le 12 février 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Par décision du Conseil fédéral du 10 courant un concours est ouvert pour la place de second secrétaire à la chancellerie fédérale, spécialement chargé de la rédaction de la Feuille fédérale et du contrôle des imprimés. Le traitement attaché à cette place est de 1600 fr.

Les aspirants sont invités à faire parvenir leurs offres de service ainsi que leurs certificats de capacité d'ici au 20 mars prochain à la Chancellerie soussignée.

Berne, le 10 février 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

L'imprimerie Stämpfli à Berne vient d'être chargée de la vente de la

Loi fédérale

provisoire

sur la procédure à suivre par devant le Tribunal fédéral en matière civile.

Le haut Conseil fédéral a fixé à quatre batz le prix.

Elle ne peut être livrée que moyennant paiement

La même imprimerie est chargée du débit du

RAPPORT

sur

l'établissement de chemins de fer en Suisse

par

MM. Stephenson M. P. et H. Swinburne,

Experts appelés par le Conseil fédéral;

ainsi que du

RAPPORT FINANCIER

sur l'exécution

d'un réseau de chemins de fer en Suisse

de

MM. Geigy, membre du gouvernement de Bâle, et

J. M. Ziegler, ingénieur, de Winterthour.

Le haut Conseil fédéral a fixé à *quatre batz* le prix de chacun de ces rapports. Ils ne peuvent être livrés que moyennant paiement comptant.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1851
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.03.1851
Date	
Data	
Seite	229-232
Page	
Pagina	
Ref. No	10 055 838

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.